

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 13 décembre 2022 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents à cette séance :

Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond
Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, M. Shawn Campbell

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance de novembre 2022
3. Demande de subventions, commandites ou autres demandes
4. Administration
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et payés de novembre 2022
 - 4.2 Inscription au Centre d'acquisition gouvernemental
 - 4.3 Remboursement partiel du prêt à terme – Règlement d'emprunt 367
 - 4.4 Calendrier de l'année 2023 des séances ordinaires du conseil municipal
 - 4.5 Autorisation de signatures de chèques et d'opérations bancaires
 - 4.6 Embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire, de deux surveillants et d'un surveillant-suppléant pour l'hiver 2022-2023
 - 4.7 Bénévole pour paniers à fleurs pour l'année 2023
 - 4.8 Contrat relatif à la cueillette et la disposition des ordures et des déchets volumineux pour l'année 2023
 - 4.9 Contrat relatif à la cueillette et la disposition des résidus alimentaires pour l'année 2023
 - 4.10 Entente de transport adapté avec l'ARTM
 - 4.11 Renouvellement des assurances générales
 - 4.12 Traitement de la facture des lumières décoratives d'Halloween
5. Travaux publics
 - 5.1 Octroi d'un contrat pour la réfection du ponceau sur le 4e Rang
 - 5.2 Octroi d'un contrat pour l'aménagement d'un nouveau ponceau sur le 6e Rang
 - 5.3 Octroi d'un contrat de mélange d'abrasifs pour l'hiver 2022-2023
 - 5.4 Octroi d'un contrat d'achat de sable abrasif 2022-2023
 - 5.5 Disposition des feuilles d'automne de la saison 2023
6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
7. Sécurité incendie
 - 7.1 Autorisations de délivrance de constats d'infraction au règlement #329 relatifs à la prévention des incendies
8. Arts, culture et loisirs
9. Varia
10. Mot du Maire

Maire

Greffier-trésorier

11. Questions des citoyens
12. Ajournement ou levée de la séance

22-12-01

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation d'un mandat pour un ingénieur doit être ajouté à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec un ajout en Varia du sujet 9.1 Approbation d'un mandat pour un ingénieur.

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS;
Mario Pitre, ayant voté contre.

2. Approbation du procès-verbal de la séance de novembre 2022

22-12-02

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022, une dispense de lecture est accordée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS;
Mario Pitre, ayant voté contre.

3. Demandes de subventions, commandites ou autres demandes

4. Administration et finances

4.1 Approbation des comptes à payer et payés de novembre 2022

22-12-03

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

D'approuver les comptes à payer et payés, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 130 932.13 \$.

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS;
Mario Pitre, ayant voté contre.

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Directeur général et greffier-trésorier

Maire

Greffier-trésorier

4.2 Inscription au Centre d'acquisition gouvernemental

22-12-04

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a pour mission de fournir aux ministères, organismes publics et municipalités les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser leurs acquisitions dans le respect des règles contractuelles applicables;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU,

QUE l'inscription de la municipalité au CAG soit fait par le directeur général et les frais de 500\$ annuels soient déboursés.

QUE les achats locaux soient priorisés dans la mesure du possible.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.3 Remboursement partiel du prêt à terme – Règlement d'emprunt 367

22-12-05

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 367 consistait en un prêt de 1 600 000 \$ reçu de Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a les sommes nécessaires pour rembourser une portion du prêt ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU,

DE rembourser la somme de 800 000 \$ sur le prêt figurant au règlement d'emprunt 367.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.4 Calendrier de l'année 2023 des séances ordinaires du conseil municipal

22-12-06

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui débiteront à 20h00 et se tiendront les :

17 janvier	14 février	14 mars	11 avril	9 mai
13 juin	11 juillet	8 août	12 septembre	10 octobre
14 novembre	12 décembre			

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Maire

Greffier-trésorier

4.5 Autorisation de signatures de chèques et d'opérations bancaires

22-12-07

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

QU'en en cas d'incapacité du greffier-trésorier, la directrice du service de l'urbanisme et chargée de projets, Madame Stéphanie Sigouin, soit la représentante de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse populaire Desjardins. La représentante exercera tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- administrer Accès D Affaires

QUE tous les pouvoirs devront être exercés sous la signature de deux représentants autorisés, étant entendu que la signature du maire doit toujours apparaître

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.6 Embauche d'un préposé à l'entretien de la patinoire, de deux surveillants et d'un surveillant-suppléant pour l'hiver 2022-2023

22-12-08

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

DE procéder à l'embauche de François Boucher, préposé à l'entretien de la patinoire, ainsi que celles d'Odillon Matte et de Mélina Hébert, surveillants de patinoire et d'un surveillant-suppléant pour la saison hivernale 2022-2023, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer un contrat de travail avec ceux-ci.

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Mario Pitre et Louis-Philippe Thauvette ayant voté contre.

4.7 Bénévole pour paniers à fleurs pour l'année 2023

22-12-09

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'autoriser madame Kimberly Cormack, citoyenne, à contribuer bénévolement au choix des assortiments de fleurs, à l'installation et à l'entretien des paniers de fleurs pour la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.8 Contrat relatif à la cueillette et la disposition des ordures et des déchets volumineux pour l'année 2023

22-12-10

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat de collecte des ordures et des déchets volumineux de l'année 2023 à *Robert Daoust & Fils inc.*, au coût de 73,111.95 \$, taxes en

Maire

Greffier-trésorier

sus, et d'autoriser le directeur général à procéder à la signature d'une entente de service avec ladite compagnie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.9 Contrat relatif à la cueillette et la disposition des résidus alimentaires pour l'année 2023

22-12-11

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat de collecte des résidus alimentaires pour l'année 2023 avec *Robert Daoust & Fils inc.*, au coût de 26 404.30 \$, taxes en sus, et d'autoriser le directeur général à procéder à la signature d'une entente de service avec ladite compagnie.

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Mario Pitre et Louis-Philippe Thauvette ayant voté contre.

4.10 Entente de transport adapté avec l'ARTM

22-12-12

CONSIDÉRANT QUE l'entente de transport adapté avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) prendra fin le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de renouvellement de l'entente de transport adapté avec l'ARTM comprend le même niveau de service qu'en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton souhaite poursuivre la collaboration avec l'ARTM afin de répondre aux besoins de la population et de fournir un service de qualité à la satisfaction des usagers pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU,

De procéder au renouvellement de l'entente relative au transport adapté hors territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) aux coûts de 4 586 \$ pour l'année 2023 et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à procéder à la signature de la nouvelle entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.11 Renouvellement des assurances générales

22-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

DE renouveler les assurances générales de la Municipalité au 1^{er} janvier 2023 au coût de 26 927 \$ auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4.12 Traitement de la facture des lumières décoratives d'Halloween

22-12-14

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

Maire

Greffier-trésorier

DE rembourser madame Gabrielle Methot, citoyenne, pour l'achat de lumières décoratives d'Halloween pour la municipalité au montant de 418.21 \$.

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Jean Giroux-Gagné ayant voté contre.

5. Travaux publics

5.1 Octroi d'un contrat pour la réfection du ponceau sur le 4e Rang

22-12-15

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'autoriser que des travaux au coût de 16 700\$, taxes en sus, soient entrepris par T-Max Transport en vue de la réfection du ponceau endommagé sur le 4^e Rang.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.2 Octroi d'un contrat pour l'aménagement d'un nouveau ponceau sur le 6e Rang

22-12-16

CONSIDÉRANT la résolution 22-11-06 autorisant l'obtention de soumissions pour des prix pour l'aménagement d'un nouveau ponceau à l'endroit cité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU

D'accepter la soumission de T-Max Transport au montant de 4 600 \$, taxes en sus, pour l'aménagement d'un nouveau ponceau sur le 6e Rang.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.3 Octroi d'un contrat de mélange d'abrasifs pour l'hiver 2022-2023

22-12-17

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

D'accepter la soumission de T-Max Transport pour effectuer le mélange d'abrasifs pour l'hiver 2022-2023 au coût de 1 600 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Mario Pitre ayant voté contre.

5.4 Octroi d'un contrat d'achat de sable abrasif pour l'hiver 2022-2023

22-12-18

IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

D'accepter la soumission de Germain Desrochers Transport pour la fourniture d'environ 100 tonnes de sable pour l'hiver 2022-2023 au coût de 13.61\$/tonne, taxes en sus.

ADOPTÉ À MAJORITÉ DES CONSEILLERS
Mario Pitre ayant voté contre

5.5 Disposition des feuilles d'automne de la saison 2023

22-12-19

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,

Maire

Greffier-trésorier

APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer une entente avec *Les Fermes Lanthier-Lefebvre S.E.N.C.*, pour accepte de recevoir les feuilles d'automne et de les revaloriser pour la saison 2023.

DE voir la possibilité que l'entente soit renouvelée automatiquement à chaque année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

7. Sécurité incendie

7.1 Autorisations de délivrance de constats d'infraction au règlement #329 relatifs à la prévention des incendies

22-12-20

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente de combler le poste de préventionniste, il convient de nommer des substituts qui verront à l'application de toute la réglementation municipale en prévention des incendies.

IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU

QUE des autorisations soient données à monsieur Patrice Lavergne, directeur du service-incendie :

- Pour administrer et appliquer l'ensemble de la réglementation municipale en matière de prévention des incendies selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution, ou d'une ordonnance du conseil municipal ;
- Pour entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition de tous les règlements municipaux pertinents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Arts, culture et loisirs

9. Varia

9.1 Approbation d'un mandat pour un ingénieur

22-12-21

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette,
APPUYÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

QU'un mandat soit donné à un ingénieur afin de suivre les travaux de réfection du ponceau sur le 4^e Rang près de l'adresse civique numéro 3168 et d'assurer leurs conformités avec les normes reconnues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10. Mot du maire

Le maire, Shawn Campbell, s'adresse à l'audience sur des sujets d'actualité et demande aux conseillers d'ajouter, au besoin.

11. Questions des citoyens

Maire

Greffier-trésorier

Le maire invite les citoyens qui le désirent à poser des questions.

12. Levée de la séance

22-12-22

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU.

QUE la séance ordinaire du 13 décembre 2022 soit levée à 20h52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Maire

Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire